

## LE DISPOSITIF D'ACCUEIL FAMILIAL SPECIALISE

### Une mission au service d'un public spécifique

La mission principale du Dispositif d'Accueil Familial Spécialisé (DAFS) est de proposer un lieu d'accueil au mineur dans le but d'assurer sa protection et de répondre à une situation de danger immédiat pour sa sécurité physique et/ou morale. Le service est habilité à accueillir 62 mineurs confiés à l'Aide Sociale à l'Enfance par décision judiciaire ou dans le cadre d'une mesure administrative, avec l'accord des détenteurs de l'autorité parentale. Il s'agit d'enfants et d'adolescents, garçons et filles, âgés de trois à dix-huit ans.

Les usagers doivent prioritairement bénéficier d'une orientation de la CDAPH dans le secteur médico-social (ITEP, IME...) ou être pris en charge dans le champ sanitaire (Hôpital de jour, CATTP...).

La réponse éducative du dispositif s'inscrit pleinement dans le projet global de l'enfant et se situe ainsi en complémentarité des réponses proposées par les établissements partenaires.

Le service se réfère à l'ensemble de la réglementation régissant le fonctionnement des établissements de la protection de l'enfance et en particulier à la Loi du 5 mars 2007 rénovant la protection de l'enfance et à celle du 2 janvier 2002 relative à l'action sociale et médico-sociale.

Le service relève de la seule compétence tarifaire du Conseil Général de l'Isère qui fixe par arrêté préfectoral le prix de journée.

### Des moyens coordonnés pour répondre aux besoins des enfants

Ouvert en 2008, le service de placement familial spécialisé de l'association Beauregard s'organise aujourd'hui en un Dispositif d'Accueil Familial Spécialisé coordonné et cohérent et aux moyens mutualisés.

Nous proposons un panel de solutions d'hébergement et d'accompagnement éducatif pour répondre de manière plus adaptée et personnalisée aux besoins de chaque enfant et ainsi transformer la séparation en facteur positif de changement.

Le Dispositif mobilise en complémentarité une pluralité de prise en charge :

- L'accueil chez un(e) assistant(e) familial(e)
- L'accueil partagé en famille d'accueil et mini-internat collectif
- L'accueil en internat ou semi-internat adapté et accompagnement éducatif quotidien
- L'accueil séquentiel de jour

En référence aux valeurs de l'association, notre action s'inscrit dans une continuité des parcours et propose un accompagnement modulable selon l'évolution des situations individuelles.

Notre intervention s'attache à la prise en compte de la singularité de chaque personne dans le cadre d'un Projet Personnalisé avec des modalités de prise en charge diversifiées et évolutives.

Cet accompagnement veille avec attention à associer les parents à la dynamique du projet de leur enfant; des moyens sont mis en œuvre pour permettre ce travail.

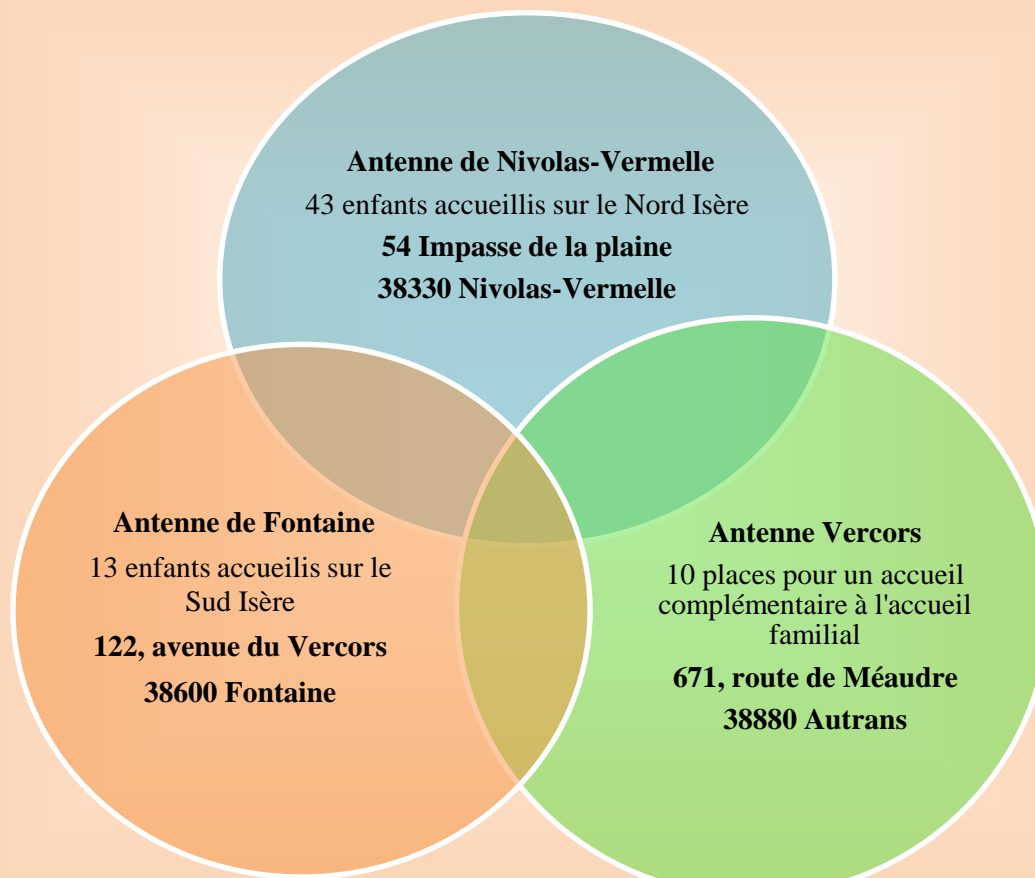
### **Un Dispositif d'accompagnement éducatif pour les enfants et adolescents accueillis**

- Des lieux d'hébergement et d'accompagnement éducatif pour répondre au plus près des besoins
- Une commission « Loisirs » chargée d'organiser les temps festifs et de loisirs tout au long de l'année

### **Un Dispositif de soutien tourné vers les professionnels**

- Une équipe de coordinatrices de projet pour soutenir les assistants familiaux et accompagner l'enfant et sa famille tout au long du placement
- Un pôle thérapeutique composé de 3 psychologues engagées dans une mission de soutien aux équipes de coordination et d'assistants familiaux, d'accompagnement des familles et de partenariat avec les acteurs du soin
- Une commission « Tutorat » pour accompagner les assistants familiaux tout au long de leur parcours professionnel

### **Le DAFS : implantation géographique et capacité d'accueil**



### **L'antenne de Nivolas-Vermelle, siège administratif du DAFS**

Elle se situe à trente minutes en voiture des principaux établissements médico-sociaux du nord du département. Elle est composée de 16 assistants familiaux, 1 psychologue, 1 agent administratif, 1 secrétaire de direction et 3 éducatrices spécialisées qui assurent chacune la coordination du projet de 42 enfants.

### **L'antenne de Fontaine**

Elle permet une intervention sur les territoires du sud du département. Elle est composée de 9 assistants familiaux, 1 psychologue, 1 comptable et 1 éducatrice spécialisée qui assure la coordination du projet de 14 enfants.

### **L'antenne Vercors**

Située à Autrans, elle est l'espace ressource de l'accueil familial. Elle offre un accueil modulable et diversifié pour 10 enfants ou adolescents. Ses objectifs principaux:

- Répondre à l'urgence d'un état de crise en proposant une mise à distance temporaire entre l'enfant et l'assistant(e) familial(e)
- Offrir un espace « dépersonnalisé » pour ces enfants dont la problématique nécessite un accompagnement partagé, segmenté, entre le collectif et l'accueil familial
- Proposer un accueil de jour avec des temps d'ateliers et de remédiation scolaire pour des jeunes en rupture de scolarité ou en attente de place en établissement
- Augmenter la souplesse de l'accueil familial en proposant aux enfants un lieu d'accueil repéré lors des congés des assistants familiaux
- Appuyer sur la mise à distance géographique dans l'action éducative pour engager un changement dans la situation d'un jeune

Le plateau technique de l'antenne Vercors se compose d'1 éducateur technique spécialisé, d'1 éducateur spécialisé, d'1 éducateur sportif, 2 moniteurs éducateurs, 1 aide-médico psychologique, 1 coordinatrice d'unité de vie, 2 surveillants de nuit, 1 maîtresse de maison, 1 homme d'entretien.

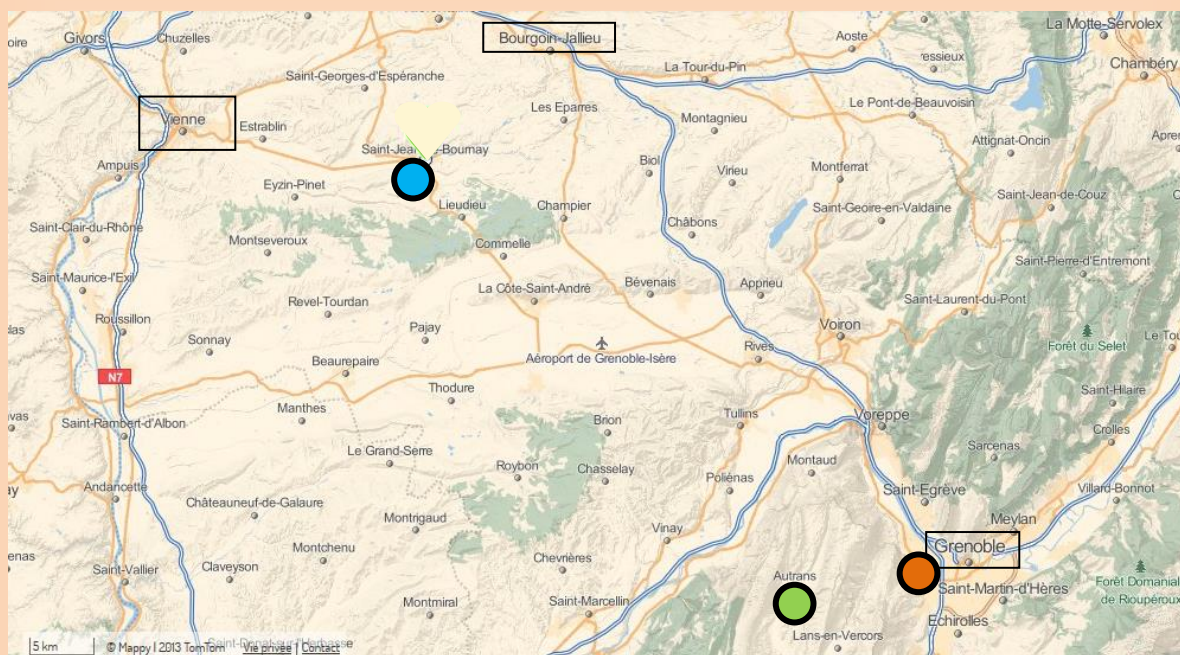
*Dispositif d'Accueil Familial Spécialisé*

## L'encadrement du DAFS

- 1 Directeur qui veille au pilotage du Dispositif dans son ensemble
- 1 Chef de service qui assure par délégation la responsabilité de l'organisation et du fonctionnement au quotidien

L'encadrement est renforcé par les psychologues qui sont associées dans certaines missions aux réflexions et choix stratégiques du service. Elles participent activement au processus de recrutement des assistants familiaux et aux admissions des enfants.

## Situation géographique



**Antenne de Nivolas-Vermelle**

**Antenne Vercors**

**Antenne de Fontaine**



### Contacts :

Directeur du DAFS : Mr BARCIK Bartlomiej

Antenne Nivolas-Vermelle :

☎ 04.69.31.00.83 – [afb.secretariat@beauregard.asso.fr](mailto:afb.secretariat@beauregard.asso.fr)

Antenne Fontaine :

☎ 04.76.48.05.59 – [afb.secretariat@beauregard.asso.fr](mailto:afb.secretariat@beauregard.asso.fr)

Antenne Vercors :

☎ 04.69.31.00.83 - [afb.secretariat@beauregard.asso.fr](mailto:afb.secretariat@beauregard.asso.fr)